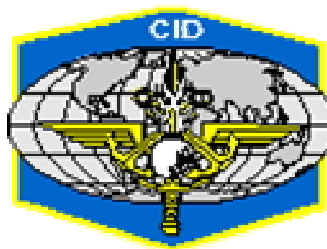


MEMOIRE DE STRATEGIE

UNE STRATEGIE CIVILO-MILITAIRE POUR LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX



CBA ISSAC - GROUPE B7

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I - DES INTERVENTIONS D'UN NOUVEAU TYPE 3

II - LEÇON DE TERRAIN : CAS CONCRET DE LA BOSNIE 4

III - UNE STRATEGIE CIVILO-MILITAIRE 6

- La prévention

- La gestion de la crise

- La reconstruction

IV - LES OUTILS DE LA STRATEGIE ET LEUR ROLE PENDANT UNE CRISE 8

- Au niveau politique

- Sur le terrain

- Au sein des forces

V - PROPOSITIONS POUR ASSURER LA COHERENCE DE L'ACTION FRANCAISE
..... 11

CONCLUSION
14

INTRODUCTION

Les forces françaises sont engagées de plus en plus souvent dans des opérations de maintien de la paix. Ces opérations ont changé de nature dans les années 1990. Elles deviennent beaucoup plus complexes ; il s'agit non seulement de rétablir la paix mais aussi de reconstruire et d'extirper les derniers germes du conflit par la remise en route de l'économie, des administrations, du système éducatif, la formation de polices locales,.... En supplément aux missions spécifiquement militaires, de coercition, d'interposition ou de protection, la force participe directement à la consolidation de la paix. Aujourd'hui, elle doit inscrire son action, non pas isolément, mais en coordination et en cohérence avec les autres intervenants civils. Cette évolution impose que les objectifs dans les domaines politiques, culturels et économiques soient clairement définis et que des structures soient mises en œuvre pour les atteindre. C'est le but d'une stratégie civilo-militaire.

La portée des mandats et le nouveau visage des interventions sont décrits dans une première partie. L'étude se réfère ensuite au cas bosniaque pour mettre en exergue les lacunes de l'approche française. Elle s'appuie particulièrement sur les enjeux économiques, facteurs de puissance, plus faciles à quantifier que des enjeux culturels ou diplomatiques.

La troisième partie ébauche une stratégie civilo-militaire qui repose sur trois domaines d'action : la prévention, la gestion de la crise et la reconstruction, l'effort devant porter sur le dernier domaine. Pour assurer ces actions avec continuité certains moyens existent, ce sont les acteurs de terrains, militaires et civils, dont le rôle est rappelé ; mais ces acteurs doivent être guidés et coordonnés. Des propositions sont faites dans ce sens dans une dernière partie.

I - DES INTERVENTIONS D'UN NOUVEAU TYPE

Les opérations de maintien de la paix ont pris une ampleur sans précédent depuis les années 1980. A l'origine de l'intervention il y a très souvent une crise interne à un pays.

Les armées françaises et occidentales s'investissent dans la résolution de ce type de conflits. L'intervention militaire n'est qu'une composante de l'opération ; elle est complémentaire d'une action diplomatique, humanitaire et économique. Le but final n'est pas de vaincre militairement mais d'établir une paix durable et de stabiliser un pays ou une région.

Cette dimension étendue des interventions est caractérisée par le type de résolution adopté par le Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Le mandat de l'APRONUC pour le Cambodge donne un exemple des multiples objectifs à atteindre :

- garantir le cessez-le-feu ;
- assurer un contrôle du retrait des forces étrangères ;
- désarmer les forces armées des différentes factions ;
- déminer les routes, les abords de localités et les rizières ;
- reconstruire les infrastructures ;
- remettre en état l'économie du pays ;
- organiser des élections libres ;
- rapatrier des réfugiés ;
- réinstaller les personnes déplacées ;
- réconcilier les cambodgiens entre eux.

De tels objectifs sont ambitieux. Pour les atteindre, deux procédés ont été mis en oeuvre : une mise sous tutelle temporaire du pays et l'extension de la mission au relèvement et à la reconstruction.

Les opérations au Liban, au Rwanda, en ex-Yougoslavie sont, comme pour le Cambodge, caractérisées par l'émergence de missions d'ordre civil et humanitaire en complément des missions militaires.

Ces interventions prennent des caractéristiques particulières. Les plus marquantes sont rappelées ici :

- un contexte international impliquant des forces multinationales, de nombreuses organisations internationales et non-gouvernementales ;
- la nécessaire prise en compte des populations civiles ;
- l'absence d'un ennemi clairement désigné alors que la formation de nos unités est tournée vers le combat ;

- le besoin de connaître le milieu local et les parties avec lesquelles il faut dialoguer et rester impartial.

Dans le processus engagé, les forces armées ne sont qu'un acteur de terrain. Pour mettre fin à des affrontements, elles peuvent prendre le pas sur les autres acteurs, diplomatiques ou politiques, mais sans que l'action de ces derniers ne s'interrompe.

Dès qu'un retour au calme est assuré le rôle de la force s'étend à une participation directe au rétablissement de conditions de vie normale pour les populations.

Des conditions d'engagement nouvelles pour les forces, une nécessaire prise en compte de l'environnement civil, l'implication d'un nombre important d'acteurs, imposent d'avoir un cadre d'intervention très clair :

- pour se positionner par rapport à un pays en crise ;
- pour pouvoir agir, dans certains cas, en amont de toute crise par des mesures de prévention ;
- pour assurer, quand on choisit d'intervenir, la cohérence de l'action, la coordination des différents acteurs et la défense de nos intérêts politiques, culturels et économiques.

Ce constat montre la nécessité de mettre en œuvre une stratégie globale, civilo-militaire, pour ce type d'opération. Une telle stratégie doit permettre d'assurer la continuité de l'action française tout au long du processus Paix/Crise/Reconstruction en faisant effort dans la phase de reconstruction pour laquelle nos résultats sont trop limités actuellement.

Dans les années à venir, le développement d'une telle stratégie se justifie en regard des points suivants :

- la France a des intérêts liés à la défense des grands principes de la vie internationale et à notre statut de membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU. Ces intérêts sont au cœur de nos interventions dans les opérations de paix. La restructuration de notre outil de défense, avec une forte capacité de projection, s'inscrit parfaitement dans ce type de scénario, le plus probable dans les années à venir ;
- des crises intraétatiques peuvent éclater partout dans le monde. Ce constat s'appuie sur le fait que ce type de crise est alimenté par des tensions internes profondes telles que le surpeuplement, les pénuries d'eau ou de nourriture, les disparités de richesses, la corruption, les divisions sociales, ethniques ou religieuses.

II - LEÇON DE TERRAIN : CAS CONCRET DE LA BOSNIE

La présence française au sein de la FORPRONU puis de l'IFOR et aujourd'hui de la SFOR apporte de nombreux enseignements sur les actions civilo-militaires en période de crise et en période de reconstruction. L'analyse est facilitée par la confrontation avec d'autres approches, notamment celle des Anglo-saxons.

Après avoir payé pour maintenir son rang mondial, par son action militaire et par le financement des organisations internationales, la France n'a pas eu de politique de retour sur les investissements consentis. Elle possédait pourtant deux atouts majeurs en ex-Yougoslavie :

- la France était présente avant-guerre puisque cette zone constituait sa plus forte pénétration commerciale et industrielle dans les pays de l'ex-bloc de l'Est. En Bosnie-Herzégovine de nombreux complexes industriels fonctionnaient sous processus français. A Mostar par exemple, la moitié de la population vivait grâce aux implantations d'Aérospatial et de Pêchiney ;

- les forces françaises se sont implantées et ont réussi à gagner la confiance des populations et des autorités locales créant ainsi les conditions favorables à d'autres implantations françaises et collectant une mine de renseignements sur la situation économique dans la zone.

L'immobilisme, au niveau gouvernemental, a empêché toute valorisation des acquis apportés par la présence française. Ce gaspillage de potentiel n'a pas facilité la tâche des entreprises qui, elles mêmes, ont fait preuve d'une grande frilosité.

Une frilosité liée au mode de fonctionnement particulier des entreprises françaises qui travaillent dans l'international :

- beaucoup se limitent à des exportations sur les marchés captifs dans les pays du champ, subventionnés par la Caisse française de développement (CFD) ;

- les entreprises d'envergure internationale, plus ouvertes et mieux armées pour affronter la concurrence, préfèrent la vente de coups complets, avec des marchés d'audits ou de conseils en amont des marchés de travaux ou de fourniture de grands projets. Elles ont d'ailleurs l'habitude d'agir dans le sillage de l'action étatique et dans le cadre de gros contrats tels que ceux de l'Airbus ou celui du TGV en Corée du Sud. Dans ces conditions, la symbiose entre les négociations politiques internationales et notre force d'exportation économique fonctionne

souvent très bien. Les déplacements fréquents du Président de la République et des ministres, avec nos chefs d'entreprises en embuscade, montrent que ce mode d'action de pénétration économique est particulièrement favorisé ;

- quant à l'action des P.M.E. ou des P.M.I. dans les zones de crise, elle souffre particulièrement de l'absence d'intérêt de l'Etat. Ces entreprises ne détiennent pas les capacités, dans les domaines administratifs, du droit et de l'intelligence économique, pour affronter un milieu peu connu.

Tout en poursuivant son effort militaire et son aide financière après la signature de l'accord de paix, la France a déserté le champ de bataille économique au moment où les hommes d'affaire d'autres pays commençaient à y déferler avec le soutien de leur gouvernement.

L'intérêt du marché s'est chiffré en milliards de dollars. Il a attiré tous nos concurrents traditionnels : Etats-Unis, Grande Bretagne, Allemagne, Italie, Japon. En 1995, des accords économiques sont conclus entre la Bosnie et la Grande Bretagne. En 1996, c'est le Secrétaire d'Etat au commerce américain qui effectue une tournée dans la région. Ces démarches montrent la prise en compte des intérêts en jeu au plus haut niveau par nos concurrents.

L'action ministérielle est ensuite relayée sur le terrain :

- par les ambassades américaine et britannique. Elles offrent une aide aux entrepreneurs en complétant, avec de nombreuses informations, les appels d'offre de la Banque Mondiale et de la BERD pour l'ensemble des marchés de la reconstruction. En complément de cette participation directe à la bataille économique, elles abritent des organisations étatiques du type ODA pour les anglais, USAID pour les américains ou GTZ pour les allemands, véritables agences de promotion des intérêts nationaux ;

- par la représentation mise en place aux postes clés des organisations internationales : ONU, UE, FMI, BM. Certains de ces postes sont permanents. D'autres peuvent se créer en fonction de la conjoncture. Pour ces derniers seule une réaction rapide au niveau de l'Etat permet d'honorer le poste.

Il s'agit par exemple :

- de responsables de services d'achats. Ces postes permettent de choisir des fournisseurs. Pour la FORPRONU, ils ont traité pour 1G\$ de commande par an. Le marché a été monopolisé par les Anglo-saxons et les Japonais ;

- de responsables d'agences d'achat. Deux agences ont été créées par la Commission européenne avec délégation pour passer des appels d'offres et des marchés. En Bosnie la

première a été contrôlée par les Anglais, la seconde par les Italiens. Leurs capacités d'investissement représentaient 0,3 milliard d'ECU ;

- de responsables de programmes officiels, des affaires civiles de la FORPRONU ou de coordination de l'aide humanitaire avec le HCR. Grâce à ces postes les Britanniques ont acquis un gain considérable en renseignement ;

- de directeurs de programmes dans les banques internationales. Pour la BERD, aucun de ces directeurs n'était français.

Par leur soutien étatique et leur présence à des postes clés dans les organisations internationales, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne facilitent l'action de leurs entreprises. Cet engagement leur donne en particulier un avantage considérable dans le domaine de l'intelligence économique.

III - UNE STRATEGIE CIVILO-MILITAIRE

Trois domaines doivent être développés dans le cadre d'une stratégie civilo-militaire. Il s'agit de la prévention, de la gestion de la crise et de la reconstruction.

La prévention

La prévention marque l'effort de notre action civilo-militaire là où nous voulons lutter : à la racine des maux pouvant déclencher des troubles ou déstabiliser un pays.

L'origine des crises internes est diverse et les pays à risque se comptent par dizaines. Ils sont en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et même en Europe où les Balkans restent une poudrière.

La France ne peut pas apporter une aide matérielle ou financière dans tous les pays instables. Elle doit faire des choix et participer à la prévention de crises internes par deux types d'actions :

- des mesures concrètes ciblées vers des pays que la France a décidé d'aider dans une perspective de long terme ;

- une participation accrue à toutes les négociations et entreprises diplomatiques.

L'aide concrète vise principalement les pays du champ et certains pays européens. Les accords de défense, la coopération technique, scientifique, administrative ainsi que les liens culturels sont des marques de prévention.

D'autres acteurs, non étatiques, participent aussi à la prévention. Ce sont l'Alliance française dans le domaine de l'enseignement, les entreprises mixtes dans le domaine économique, les congrégations religieuses dans le domaine de l'éducation et de la santé et de nombreuses ONG qui apportent leur concours dans différents domaines d'activité.

Tout est en place pour qu'une prévention efficace, axée sur le long terme, fonctionne. Il reste à assurer une action commune et cohérente, garante de la plus grande efficacité, pour éviter qu'un mal social ou économique puisse déliter un pays et engendrer une crise. Dans cette entreprise, l'Etat français doit jouer le rôle de coordinateur entre les différents acteurs.

Là où des mesures matérielles ne peuvent être développées, une action préventive est néanmoins possible :

- par un rapprochement avec les organisations régionales, telle que l'Organisation de l'unité africaine. Un tel rapprochement permet d'acquérir une meilleure connaissance des situations et de favoriser le choix de la France comme nation pilote en cas d'intervention dans nos zones d'influence.
- par la participation de diplomates détachés auprès des Organisations internationales, par exemple auprès de l'organisme de Règlement pacifique des conflits mis sur pied par l'ONU ou du Centre de prévention des conflits mis sur pied par l'OSCE.

Cet essaimage de diplomates est une forme de pénétration culturelle qui permet de faire comprendre la position et les initiatives françaises. Elle permet aussi d'offrir une vaste panoplie d'actions, que la France ne peut pas apporter de son seul fait, pour peser sur le comportement des acteurs : adoption de résolution, établissement de sanctions, programmes d'aide.

La gestion de la crise

L'ONU ne possède pas de forces propres, de moyens de commandement ou de renseignement. Elle est obligée de sous-traiter les opérations aux puissances ou aux organisations dont le rayonnement et la capacité d'action existent. Ce sont les Etats-Unis en Haïti, la France au Rwanda et l'OTAN en ex-Yougoslavie.

Ce constat est très important pour la France qui a toujours exercé de telles responsabilités dans sa zone d'influence et particulièrement en Afrique. Nos capacités de projection, de commandement, de renseignement doivent nous permettre d'intervenir seul si il le faut ou

plus vraisemblablement au sein d'une force multinationale. Sur le terrain, ces capacités sont autant d'atouts politiques et opérationnels ; elles doivent être particulièrement privilégiées dans les choix difficiles que nous imposent les restrictions budgétaires.

Sur le plan des opérations militaires, la spécificité du maintien de la paix est bien marquée. Il ne s'agit pas, comme pour des opérations de guerre, de rechercher une décision militaire face à un adversaire mais de contribuer, éventuellement par la force, à résoudre la crise en agissant sur le milieu. L'action des forces françaises a fait ses preuves lors des dernières OPEX, grâce à notre savoir-faire concernant la connaissance du terrain et notre mode d'implantation dans le milieu local.

Pour le pays hôte, la crise intérieure est une période de rupture. Au regard du cas bosniaque, deux cas de figure sont envisageables pour un pays extérieur intervenant dans la crise :

- profiter de cette période pour marquer des points et se placer commercialement et culturellement ;

- ou au contraire perdre de l'influence et des positions acquises avant le conflit ou encore gâcher des atouts chèrement payés par l'action de nos forces.

La France doit choisir la première solution et s'engager résolument dans une stratégie globale de rentabilisation de nos interventions. En effet, comment imaginer que nous ayons à payer pour maintenir un effort militaire alors que d'autres participeraient à la consolidation de la paix sous la forme gratifiante de la reconstruction.

La reconstruction

Reconstruire un pays, c'est combler le vide créé par une période de crise. L'enjeu pour les intervenants extérieurs est à la fois économique, culturel et politique. Les partenaires dans la résolution de la crise deviennent des concurrents lorsqu'il s'agit de commercer, de s'implanter localement, d'imposer ses savoir-faire et ses modes de fonctionnement.

Le domaine économique fournit le meilleur exemple des enjeux qui se dessinent. L'intérêt des protagonistes est à la fois à court terme, il s'agit de profiter des marchés de reconstruction; et à long terme, les actions menées en sortie de crise préparent l'avenir en recréant des réseaux économiques et en recomposant les sphères d'influence de chacun :

- les marchés de la reconstruction, financés par des pays ou le plus souvent par les grands organismes ou organisations internationales, BERD, FMI, BM, UE, ONU,..., représentent une manne financière à ne pas négliger ;

- la création d'entreprises mixtes, les dons de matériels, les marchés d'entretien ou de fournitures permettent de créer une dépendance du pays hôte et assurent des liens commerciaux durables.

L'assistance juridique et la formation bancaire ou financière au bénéfice du pays hôte, fournies par le biais de conseillers aux structures étatiques locales, sont moins visibles que le fait de décrocher un gros contrat. Ces actions permettent néanmoins d'implanter localement des procédures administratives, commerciales et surtout un droit. Elles facilitent la pénétration économique et constituent une forme de pénétration culturelle.

C'est dans cet esprit que le droit américain s'est imposé en Bosnie dès la signature des accords de paix de Dayton. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large puisque les Etats-Unis s'implantent de la même façon dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les retombées ne sont pas encore mesurables mais la volonté d'exporter le modèle américain est bien perceptible.

IV - LES OUTILS DE LA STRATEGIE ET LEUR ROLE PENDANT UNE CRISE

La France possède plusieurs outils d'action civilo-militaire. On peut classer ces outils suivant différentes catégories :

- leur type : militaire ou civil ;
- le niveau hiérarchique où ils interviennent ;
- leur localisation géographique : en métropole ou à travers le monde ;
- leur rôle : de prévention ou d'action ;
- leur pérennité : permanent ou activable pour une crise.

Il s'agit ici de rappeler quels sont ces outils et le rôle qu'ils peuvent jouer avant de chercher à en créer de nouveaux. D'autre part de voir comment ils peuvent s'inscrire dans une stratégie civilo-militaire globale.

- Au niveau politique

Il existe des structures permanentes de coopération civilo-militaire. Le SGDN et l'IDOT sont des organismes permanents directement rattachés au Premier ministre pour le premier et au CEMA pour le second. Ces deux structures organisent, planifient et conduisent la coopération civilo-militaire en cas de déclenchement d'une crise intérieure ou d'une grande catastrophe.

Dans le cas d'une action extérieure ces organismes ne sont pas compétents. Les actions sur un territoire étranger sont du ressort des diplomates du ministère des Affaires étrangères et des militaires qui participent à la résolution de la crise.

A ce niveau il existe aussi le comité interministériel de crise, organisme non permanent activé dès qu'un engagement français se précise. Il est principalement composé de représentants du ministère des Affaires étrangères et de celui de la Défense dont le CEMA. Dans les crises extérieures récentes son action est restée très limitée. En aucun cas ce comité n'a réellement défini les buts à atteindre par notre participation dans la résolution d'une crise.

Force est de constater qu'aucune structure existante n'a la charge de positionner notre pays par rapport à une crise dans un pays tiers.

- Sur le terrain

La France possède à travers le monde, et d'une manière permanente, un réseau consulaire extrêmement dense. A ce réseau diplomatique, s'ajoutent, selon les pays, des représentations étatiques ou privées :

- des représentations commerciales ;
- la Caisse française de développement dans les pays du champ ;
- des coopérations militaires ou civiles, administratives, techniques, sanitaires, dans l'enseignement ;
- les établissements de l'Alliance française ;
- des entreprises privées ;
- des congrégations religieuses exerçant des activités dans des dispensaires ou des écoles.

Pendant une crise d'autres acteurs civils français peuvent entrer en lice :

- des Organisations non gouvernementales ;
- des représentants au sein des grandes Organisations internationales civiles ;
- différents médias.

La représentation diplomatique

L'ambassade et le réseau consulaire sont les lieux où s'exprime la volonté du gouvernement français vis à vis des Etats. Leur participation aux actions civilo-militaires (ACM) est essentielle car ces deux rouages représentent les intérêts de tous les ministères et bénéficient de la durée pour inscrire leur action :

- interlocuteur direct du gouvernement, l'ambassade est à même d'orienter les décisions qui peuvent être prises au niveau politique et de proposer les domaines où des avancées peuvent être faites ;
- dans le domaine économique, et particulièrement pour les marchés de reconstruction, l'ambassade doit devenir un interlocuteur de terrain plus efficace capable de synthétiser les analyses de marchés et de les diffuser. Cette tâche impose la mise en place de moyens humains et matériels au sein, par exemple, d'un Poste d'expansion économique.

Une volonté commune à développer chez tous les intervenants français

Le comportement national fait défaut dans beaucoup de crises. Les acteurs de terrain s'ignorent :

- les ONG françaises sont jalouses de leur indépendance, elles ne coopèrent pas facilement ;
- les autorités françaises ne valorisent pas les dépenses consenties, par exemple par des communiqués dans la presse locale ;
- le travail sur le terrain n'est pas mis en valeur ou relayé par les médias nationaux ;
- les Français en poste dans les Organisations internationales deviennent des internationaux. Les autres acteurs français perdent des sources de renseignements et des possibilités de pression ou d'action. Le comportement des Britanniques est très différent, ils maintiennent des liens beaucoup plus étroits avec leurs compatriotes.

- Au sein des forces

La France a mis en place au sein de ses forces une structure ACM permanente. Elle permet de donner naissance, en temps de crise, à une chaîne ACM nationale couvrant les niveaux stratégique en métropole, opératif et tactique sur le théâtre d'opération.

La doctrine française existe, elle définit clairement les actions civilo-militaires pouvant être conduites par les forces.

On distingue trois catégories d'actions :

- les actions au profit des forces. Elles visent à faciliter l'exécution des missions opérationnelles confiées à nos forces ;
- les actions au profit de l'environnement civil. Leur but est de contribuer au rétablissement des fonctions vitales d'un pays sinistré ;
- les actions humanitaires. Elles couvrent un champ très large allant d'une participation à des opérations d'aide alimentaire ou sanitaire jusqu'à des missions de protection des populations.

Pour la mise en œuvre de cette chaîne, la Bosnie est un véritable laboratoire. Le retour d'expérience permet de constater qu'il est très difficile de savoir où s'arrête l'action de la chaîne ACM, notamment dans des missions humanitaires ou au profit de l'environnement civil. De nombreuses questions se posent : jusqu'où va t'on dans le domaine de la reconstruction ? Quand et comment passer le relais à des entreprises, à d'autres structures étatiques ou à des organisations non gouvernementales ?

Une stratégie civilo-militaire doit répondre à ces questions.

Si on regarde plus particulièrement le domaine économique, l'expérience bosniaque montre que l'apport des ACM aux actions de pénétration économique dans les marchés de reconstruction a été peu efficace.

On peut distinguer 4 motifs :

- la taille sub-critique du dispositif français ;
- les limitations dans le recrutement des réservistes : niveau des réservistes trop faible, lié à un statut peu favorable en France ;
- l'absence de cohésion entre les différents organismes français sur le terrain ;
- l'absence de relais dans les administrations civiles et de volonté dans le monde industriel.

Au sein même du groupe des ACM, il y a eu une perte d'efficacité. Il est nécessaire de disposer d'un réservoir de cadres techniques et administratifs pour pouvoir envoyer sur le terrain un assortiment cohérent de spécialistes. Il s'agit ensuite d'assigner des missions et d'exploiter les résultats de ces personnels. On arrive ici en limite de la compétence des militaires. Ce type de missions suppose que l'action des armées soit constamment relayée par les départements ministériels à vocation civile et par les organismes industriels ou commerciaux.

Plusieurs points militent dans ce sens :

- les réservistes dans la spécialité intelligence économique relèvent sur le terrain d'une hiérarchie d'officiers d'active qui ne peuvent ni les guider ni exploiter pleinement leurs efforts. Ce soutien ne peut être trouvé que dans le monde civil ;

- jusqu'à présent les armées ont organisé et financé seules ces tentatives d'ouverture économique. Il revient aux civils de définir quelles sont les meilleures actions à mener et aux entrepreneurs de les concrétiser. Il s'agit d'élaborer un véritable plan d'action économique, les armées n'ont ni les moyens ni vocation à assurer cette mission ;

- pour faire le lien entre civils et militaires, le choix des réservistes est particulièrement important. Ces réservistes doivent être des acteurs de la vie économique et en relation étroite avec les organismes purement civils du pays.

Le nombre de structures et d'organismes intervenant dans le domaine des actions civilo-militaires est très important. Les domaines diplomatiques, économiques et culturels sont couverts par ce panel.

La structure ACM développée par les armées est un acteur incontournable pendant la crise. Pendant cette période, elle a vocation à devenir une interface entre tous les acteurs de terrain et l'environnement civil. Ensuite, pendant la phase de reconstruction, elle doit pouvoir passer le relais à d'autres acteurs civils.

V - PROPOSITIONS POUR ASSURER LA COHERENCE DE L'ACTION FRANCAISE

Les différents outils existants et le rôle qu'ils jouent effectivement lors des interventions mettent en évidence certaines lacunes du système français. On observe particulièrement l'absence :

- d'une approche globale, militaire, économique et culturelle au niveau interministériel ;

- d'une coordination de l'ensemble des acteurs français présents sur le théâtre des opérations. Il s'agit de créer des liens horizontaux entre tous les acteurs.

Pour palier à ces insuffisances et mettre sur pied les capacités nécessaires à la conduite d'une stratégie civilo-militaire deux axes d'effort doivent être développés.

Le premier axe d'effort s'inscrit au niveau politique, il doit définir :

- dès le temps de paix, une politique de prévention des crises ciblée sur les pays que l'on veut aider ;

- pour un pays en crise, un plan d'action interministériel définissant en particulier les objectifs à atteindre par les différents acteurs de terrain et notamment ceux contribuant à la défense des intérêts français ;

Pendant une crise c'est à ce niveau que revient la charge d'exploiter le travail des acteurs de terrain pour que tous les relais économiques, culturels et autres puissent être activés et jouer pleinement leur rôle.

Le SGDN est particulièrement bien placé pour recevoir une telle mission, complémentaire de celles qu'il assure d'ores et déjà et dont les grandes lignes sont rappelées ici :

- préparer les plans en cas de crise intérieure ;

- établir, par synthèse de toutes les sources de renseignement, la situation géostratégique dans le monde. Ces travaux permettent d'anticiper les crises ;

- recenser les intérêts et les acteurs français en jeu dans chaque pays ;

Si le SGDN reçoit la mission " crises extérieures ", on peut envisager la création d'un secrétariat permanent, permettant d'assurer une veille, et susceptible de donner naissance à un comité interministériel composé pour la circonstance et mis sous sa tutelle. La permanence du secrétariat permet aussi le suivi du volet de prévention des crises.

Le deuxième axe d'effort consiste à assurer la coordination et la cohérence des actions menées par les différents acteurs.

Jusqu'à présent aucun outil ne permet d'assurer cette tâche, garante à la fois d'une plus grande efficacité et permettant d'éviter toute dispersion des énergies. La création d'une agence gouvernementale : un centre de coopération et de coordination pour la reconstruction peut résoudre ce problème.

Ce centre pourrait détenir les compétences suivantes :

- assurer la fusion des analyses, expertises et renseignements collationnés par tous les acteurs ;
- informer les entreprises sur l'évolution de la situation sur le terrain et sur les opportunités et les financements bilatéraux ou multilatéraux mis en places ;
- aider les représentants des entreprises dans les premiers temps lors des inévitables problèmes logistiques ;
- fournir une structure de rencontre pour accueillir et susciter l'intérêt des entreprises françaises et les mettre en contact avec les autorités civiles et les entrepreneurs locaux ;
- opérer au profit des organisations internationales ou non gouvernementales qui ont à la fois des projets et des crédits financiers ;
- coordonner les actions humanitaires entre la force et les ONG, par exemple sous la forme de protocoles.

Pour accroître son efficacité ce centre doit impérativement disposer de crédits pouvant être engagés sur le principe d'investissement avec retour et d'une grande souplesse administrative lui permettant de monter en puissance très rapidement avec les spécialistes ad-hoc, civils ou militaires.

On peut envisager de doter cette agence d'une composante permanente. Cette disposition procure plusieurs avantages :

- elle facilite la montée en puissance de l'agence en cas de crise ;
- elle permet d'assurer la coordination des acteurs de terrain pour les pays bénéficiant d'une politique de prévention ;

- elle peut analyser la situation de pré-crise pour aider le niveau politique à définir les actions civiles qui pourront être éventuellement conduites.

CONCLUSION

Les opérations de maintien de la paix donnent aux interventions militaires une nouvelle dimension. Le rôle des forces armées est double. Il vise initialement à arrêter un processus de déstabilisation dans une zone et à favoriser le maintien ou le rétablissement de la paix.

Dans un deuxième temps, l'action militaire s'imbrique dans l'action d'acteurs civils, politiques et diplomatiques, mais aussi économiques, culturels, humanitaires, sanitaires,...

Il s'agit dès lors de définir, au niveau politique, les buts à atteindre par une intervention et d'assurer, au niveau opératif, la cohérence et la coordination de l'action des différents acteurs de terrain. En reposant sur trois domaines d'action : la prévention, la gestion d'une crise et la reconstruction, une stratégie civilo-militaire doit clairement marquer les choix de la France et lui donner les outils nécessaires pour les atteindre.

Les propositions faites, sur l'accroissement des missions du SGDN et sur la création d'une structure de coopération et de coordination pour la reconstruction, sont des aménagements qui peuvent faciliter la mise en œuvre d'une telle stratégie.

